

Fiche de donnée de sécurité

Nettoyant pour freins

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Nettoyant pour freins
Référence	PREM8201
Famille du produit	Mélange
Usage recommandé	Nettoyant à freins et à pièces.
Restrictions d'utilisation	Sans objet.
Identificateur du fournisseur	Prema Canada Inc., 3230 Mainway, Burlington, ON, L7M 1A5, 800.268.6311
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, +1.613.996.6666, Operation hours: 24/7

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 2; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger

Liquide et vapeur très inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer vapeurs.
Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Identificateur du produit : Nettoyant pour freins
FDS No.: PREM8201
Date de préparation le 13 décembre, 2016

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

En cas d'incendie : Utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique sèche pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Garder au frais.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	60-100	heptane
Alccol isopropylique	67-63-0	2.5 - 5.0	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter la personne exposée à l'air frais si des effets indésirables sont observés.

Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, appeler immédiatement un centre antipoison.

Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continue rinsing. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Ne pas faire vomir. Boire deux verres d'eau. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Sans objet.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

Identificateur du produit : Nettoyant pour freins

FDS No.: PREM8201

Date de préparation le 13 décembre, 2016

Page 02 de 08

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Le dioxyde de carbone ou de la poudre chimique Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeur inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. les vapeurs sont plus lourdes. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert.

Oxydes de carbone, et autres composés organiques non identifiés.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Soyez très prudent. Combattre le feu à une distance sûre ou un endroit protégé

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler le contenant, même si le produit a été utilisé. Ne pas faire de travaux de soudage, de coupage ou à chaud sur des récipients vides jusqu'à ce que toutes les traces de produit aient été éliminées. Dispositions générales relatives à l'hygiène bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker à une température ne dépassant pas 35°C.

Stocker dans un récipient fermé. Vider les récipients qui pourraient contenir des résidus dangereux. Les stocker séparément et bien fermés. Prendre toutes les précautions indiquées dans la présente fiche de donnée de sécurité.

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Alccol isopropylique	200 ppm A4	400 ppm	980000 mg/m3	Non établie

Identificateur du produit : Nettoyant pour freins

FDS No.: PREM8201

Date de préparation le 13 décembre, 2016

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures. Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection avec écrans latéraux lentilles de contact ne doivent pas être portées.

Protection de la peau

Gants faits de: néoprène nitrile.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide incolore claire.
Odeur	Pétrole
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	-8 °C (méthode non spécifiée)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet (liquide).
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1
Densité relative (eau = 1)	0.700 à 15 °C
Solubilité	Négligeable dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	< 14 centistokes à 40°C (cinématique)
Autres informations	
VOC %	100
Autre propriété physique 2	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de polymérisation dangereuse.

Stabilité chimique

Identificateur du produit : Nettoyant pour freins
FDS No.: PREM8201
Date de préparation le 13 décembre, 2016

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Dioxydes de carbone. Et autre composé organique non déterminés.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Des rapports ont associé la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants organiques avec des dommages aux organes internes, au cerveau et au système nerveux central.

Voies d'exposition probables

Inhalation.

Contact avec la peau.

Contact oculaire.

Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Alcool isopropylique	17000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	4720 mg/kg (rat mâle)	12890 mg/kg (lapin)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Pas disponible	5000 mg/kg	2000 mg/kg

96.6% du mélange consiste en ingrédient ou des ingrédients de toxicité inconnue (par inhalation).

Corrosion/Irritation cutanée

Modérée à sévère irritant.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Modérée à sévère irritant. Les tests sur des animaux montrent une légère irritation. La vapeur irrite aussi les yeux. Les symptômes peuvent comprendre une légère rougeur et de la douleur.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'aspiration, selon les propriétés physiques (p. ex. viscosité cinématique) et la famille chimique (hydrocarbures).

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Identificateur du produit : Nettoyant pour freins

FDS No.: PREM8201

Date de préparation le 13 décembre, 2016

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée

Aucun composant listé comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC, NTP ou OSHA.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres informations

l'isopropanol augmente les effets hépatotoxiques des hydrocarbures aliphatiques chlorés,

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagenicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT. Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

Écotoxicité

The product itself has not been tested.

Persistance et dégradation

The product itself has not been tested.

Potentiel de bioaccumulation

The product itself has not been tested.

Mobilité dans le sol

The product itself has not been tested.

Autres effets nocifs

The product itself has not been tested.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1993	Liquide inflammable, n.s.a. (heptane, isopropanol)	3	II
IATA (Air)	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (heptane, isopropanol)	3	II
IMO (Marine)	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (heptane, isopropanol)	3	II

Identificateur du produit : Nettoyant pour freins

FDS No.: PREM8201

Date de préparation le 13 décembre, 2016

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations ICAO/IATA PI Y341/353/364
L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisé si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

(Alcool isopropylique) Partie 1A.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Sans objet.

CERCLA : Sans objet.

SARA Title III - Section 302 : Sans objet.

SARA Title III - Section 313. (Alcool isopropylique)

Massachusetts Right To Know : Sans objet.

New Jersey Right To Know. (Alcool isopropylique)

Pennsylvania Right To Know. (Alcool isopropylique) Sans objet.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 2 Inflammabilité - 3 Instabilité - 0

FDS préparée par Conformité Réglementaire

Numéro de téléphone 800.201.9486

Date de préparation le 13 décembre, 2016

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists CANUTEC: Centre canadien d'urgence transport
CAS = Chemical Abstract Services
CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety
CNS = Central nervous system
GESTIS Substance Database
HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer
ICAO = International Civil Aviation Organization
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
LC = concentration létale
LD = dose létale
NFPA = National Fire Prevention Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
PPM = Parts per million
STEL = Short term exposure limit
TDG = Transport de marchandises dangereuses
TWA = Time weighted average

Identificateur du produit : Nettoyant pour freins

FDS No.: PREM8201

Date de préparation le 13 décembre, 2016

Références

Fiche signalétique du fabricant.

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.

Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

ECHA - European Chemical Agency, Classification and Labelling Inventory

GESTIS Substance Database

OECD - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2015.

Avis

Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi.

Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Identificateur du produit : Nettoyant pour freins

FDS No.: PREM8201

Page 08 de 08

Date de préparation le 13 décembre, 2016